
Renvoi au ministre de la Guerre de l'adresse de la société républicaine d'Issoudun annonçant avoir équipé un cavalier qui attend de connaître sa destination, lors de la séance du 23 pluviôse an II (11 février 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Renvoi au ministre de la Guerre de l'adresse de la société républicaine d'Issoudun annonçant avoir équipé un cavalier qui attend de connaître sa destination, lors de la séance du 23 pluviôse an II (11 février 1794). In: Tome LXXXIV - Du 9 au 25 pluviôse An II (28 janvier au 13 février 1794) p. 562;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1962_num_84_1_35190_t1_0562_0000_8

Fichier pdf généré le 15/05/2023

ces. Les citoyens de notre district supportent cette disette avec patience, bien persuadés que l'active surveillance de la Convention n'attendra pas, pour venir à leur secours, qu'il soit sans ressource.

Nous ne vous ferons pas l'énumération des dons en chemises, bas, souliers, argent que nous avons fait à la patrie, nous nous contentons de vous dire que nous avons rempli ce devoir en bons sans-culottes. S. et F. ».

POMMIER (*vice-présid.*), DELHOM (*secrét.*),
GIRARDEAU (*secrét.*).

12

La société populaire de Vassens, département de l'Aisne, se plaint de ce que la commune de ce lieu ne peut obtenir justice relativement aux biens qui lui avoient été usurpés par son ci-devant seigneur. Elle annonce au surplus que l'esprit public est bon, et invite la Convention à rester à son poste (1).

Mention honorable, insertion au bulletin (2), et renvoi du premier objet de l'adresse au ministre de la justice.

13

La société républicaine d'Issoudun félicite la Convention nationale sur le gouvernement révolutionnaire qu'elle a établi; elle annonce qu'elle a équipé un cavalier jacobin, qui n'attend, pour partir, que la désignation de sa route.

Mention honorable, insertion au bulletin, et renvoi au ministre de la guerre (3).

14

La municipalité et la société populaire d'Épernon (4) annoncent que cette commune a secoué le joug du préjugé, que dans l'une de ses ci-devant églises la société tient ses séances, et que l'on se propose d'en dédier une autre à la Raison. Les pétitionnaires invitent la Convention à leur conserver l'une et à leur accorder l'autre.

Mention honorable, insertion au bulletin, et renvoi au comité des domaines (5).

15

La société populaire de Villefranche, département de la Haute-Garonne, félicite la Con-

vention nationale sur le gouvernement révolutionnaire, et l'invite à rester à son poste (1).

Mention honorable, insertion au bulletin (2).

[*Villefranche, 29 niv. II*] (3)

« Citoyens représentants,

Le vaisseau qui vague au gré des vents doux et agréables n'a besoin pour être dirigé dans sa course que d'une manœuvre simple et facile, mais lorsqu'il est agité par la fureur des flots et des tempêtes, la même manœuvre lui seroit insuffisante pour arriver au port que disons-nous? elle lui seroit fatale: il faut nécessairement qu'elle soit changée jusque au moment qui permettra le retour de son mouvement ordinaire; cette double vérité ne vous a pas échappé, vous avez senti que la constitution que nous avons acceptée ne pouvoit avoir son exécution, que dans un temps calme, que dans un temps où l'amour des lois aura prévalu sur les passions funestes de liberticides qui se tourmentent pour renverser le berceau de la République? Dès lors qu'avez-vous fait? Vous avez voulu anéantir les ennemis du dedans et du dehors, et vous avez créé un gouvernement révolutionnaire qui ne doit être que provisoire. Les diverses parties de cet édifice nouveau forment un plan de conjuration rapide contre tous ceux qui seroient tentés de porter atteinte à la liberté, à l'égalité et à l'indivisibilité de la République: par cette loi salutaire vous avez monté l'esprit public à la hauteur de la Ste Montagne, il s'y est électrisé au milieu des éclairs et de la foudre dont votre comité de Salut public est l'habile conducteur.

Recevez, Citoyens représentants, le juste tribut de notre reconnaissance pour un décret dont le prix est au-dessus de tous les éloges, nous nous faisons un devoir de l'accepter avec empressement parce qu'il est de circonstance urgente, et qu'il est très propre à jeter les fondements durables d'une république qui doit en faisant le bonheur des Français, hâter celui de tous les peuples de l'univers. Continuez, continuez, Citoyens Législateurs, de concourir avec la même sagesse dans la carrière révolutionnaire, restez à votre poste jusque au retour de la paix; c'est là, c'est dans ce foyer volcanique que vous achèverez d'exterminer tous les ennemis du bien public et de justifier la haute opinion que les vrais sans-culottes ont de vos lumières et de votre patriotisme. S. et F. ».

AUGÉ (*présid.*), CAMBON (*secrét.*),
VIVIEZ aîné (*secrét.*), PONS (*secrét.*).

16

Le citoyen Caillet président de la municipalité de Verzy (4), département de la Marne, annonce l'envoi à la monnoie des dépouilles de la ci-devant église du même lieu. Il annonce également que cette commune, qui a fourni plus de cent défenseurs à la République, et qui vient

(1) P.V., XXXI, 179.

(2) Bⁱⁿ, 23 pluv. (1^{er} suppl^t).

(3) P.V., XXXI, 179. Bⁱⁿ, 24 pluv. (2^e suppl^t); C. Eg., n^o 543; M.U., XXXVI, 376.

(4) Et non Aperton.

(5) P.V., XXXI, 179. Bⁱⁿ, 24 pluv. (2^e suppl^t).

(1) P.V., XXXI, 180.

(2) Bⁱⁿ, 23 pluv.

(3) C 292, pl. 940, p. 18.

(4) Et non Verry.